CONDITIONS D'ACHAT POUR MARCHES PUBLICS POUR FOURNITURES ET SERVICES (EDITION 09/2013)

LEGISLATION BELGE

- Loi du 15.06.2006 (Moniteur Belge du 15.02.2007)
- Arrêté Royal du 16.07.2012 (Moniteur Belge du 11.02.2013).
- Arrêté Royal du 14.01.2013 (Moniteur Belge du 14.02.2013), y inclus les règles générales d'exécution (RGE).
- Loi du 17.06.2013 (Moniteur Belge du 21.06.2013)

DOCUMENTS TECHNIQUES

Les Spécifications Techniques non jointes, les plans et autres documents INFRABEL peuvent être consultés et achetés au bureau d'informations, place Marcel Broodthaers 2 - 1060 Bruxelles (tél. 02/525.28.92). Ils peuvent également être obtenus par versement au n° de compte 001-4468762-48 du bureau précité.

Les normes NBN peuvent être achetées auprès de l'Institut Belge de Normalisation, avenue de la Brabançonne 29, 1040 Bruxelles; les fiches UIC peuvent l'être au siège de l'UIC, secrétariat général, rue Jean Rey 14-16, F-75015 Paris.

BIEN-ETRE DES TRAVAILLEURS

Relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, il est porté à la connaissance des employeurs des entreprises extérieures à INFRABEL et qui viennent exercer des activités ou se déplacent dans les dépendances d'INFRABEL, que la brochure "Travailler et circuler en sécurité à INFRABEL" peut être obtenue à l'adresse indiquée dans les documents du marché.

CODE DE CONDUITE

Les candidats et soumissionnaires reconnaissent avoir pris connaissance du code de conduite pour les fournisseurs et entrepreneurs d'Infrabel et s'engagent a en respecter les dispositions. Ce code de conduite peut être consulté et téléchargé sur le site www.infrabel.be sous la rubrique « Fournisseurs et entrepreneurs ».

FACTURATION

La facture est établie en 1 exemplaire, par livraison et lieu de destination.

Elle mentionne:

- le numéro de commande (numéro de référence SAP), le numéro du lot ou du poste,
- le numéro de nomenclature INFRABEL des articles livrés.
- la personne de contact (service technique ou opérationnel) au sein d'Infrabel figurant sur la commande.

La facture intracommunautaire doit, en plus, mentionner les données suivantes :

- le code CN8
- le poids net
- Les codes INCOTERMS
- le mode de transport.

Destination:

S.A. de droit public Infrabel Accounts Payable Département Place Marcel Broodthaers 2 1060 Bruxelles

DELAI DE LIVRAISON

L'art. 116 de l' A.R. du 14.01.2013 est d'application.

PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES EMBALLAGES

La livraison doit être correctement emballée, afin que les marchandises ne puissent être endommagées. Les pièces fragiles doivent être emballées individuellement

Le numéro de la commande doit être inscrit sur chaque paquet de la livraison; chaque paquet doit être numéroté séparément.

Lors de la livraison une liste de colisage avec un aperçu global des marchandises livrées et un aperçu détaillé par emballage doit être affichée à l'extérieur de l'un des colis.

Si des marchandises différentes sont emballées dans un même colis, elles doivent être correctement marquées. Les numéros de nomenclature d'INFRABEL doivent être utilisés s'ils sont mentionnés sur la commande.

Des commandes différentes ne peuvent être emballées ensemble

Si ces prescriptions d'emballage ne sont pas respectées, INFRABEL se réserve le droit de refuser la livraison.